RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1986 B 00645
Numéro SIREN : 339 110 611
Nom ou dénomination : ABO-ERG Géotechnique

Ce dépôt a été enregistré le 29/09/2022 sous le numéro de dépôt B2022/013357

13375

ABO-ERG GEOTECHNIQUE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

CAPITAL : 368 000 €UROS

SIEGE SOCIAL

ZI DES PLAYES JEAN MONNET SUD, QUARTIER LA FARLEDE

243 AVENUE DE BRUXELLES, 83500 LA SEYNE SUR MER

339 110 611 R.C.S TOULON

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA DECISION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 30 JUIN 2022

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Du procès-verbal de la décision de l'actionnaire unique du 30 juin 2022 de la société visée en rubrique, il résulte notamment ce qui suit :

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance par la lecture qui lui en a été faite du rapport du Président, et sur sa proposition, statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice écoulé et après avoir constaté que la Réserve légale était dotée d'un montant représentant au moins 10% du capital social et que les comptes dudit exercice se soldent par un bénéfice de 722 331 €uros, d'affecter et de répartir ainsi qu'il suit ledit bénéfice, savoir :

- Distribution d'un dividende de 180 000 €uros,
- Le solde, soit la somme de 542 331 €uros en Report à nouveau.

L'actionnaire unique décide que ce dividende de 180 000 €uros, sera mis en paiement à partir d'une date qui sera fixée par le Président, et au plus tard le 30 septembre 2022.

POUR EXTRAIT
LE PRESIDENT
S. GORI

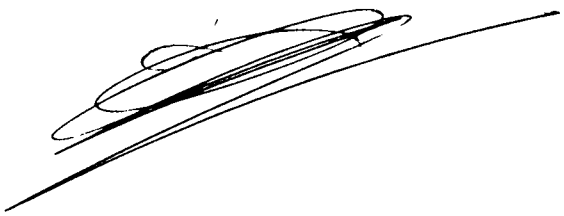

N° 2050-SD 2022

Certifié conforme à l'original

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : ABO-ERG GEOTECHNIQUE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2

Adresse de l'entreprise 243, Avenue de Bruxelles 83500 La SEYNE SUR MER

Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET* 3 3 9 1 1 0 6 1 1 0 0 0 8 6

Néant *

Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 1

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	211 090	AG	191 598	19 492
	Fonds commercial (1)	AH	192 848	AI		192 848
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ* – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	44 964	AO	12 950	32 014
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	504 252	AS	504 252	
	Autres immobilisations corporelles	AT	231 224	AU	231 224	
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF IMMOBILISÉ* – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	30 470	BI		30 470
	TOTAL (II)	BJ	1 214 848	BK	940 024	274 825
ACTIF CIRCULANT – STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	299 310	BM	6 750	292 560
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	560 142	BW		560 142
ACTIF CIRCULANT – CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	7 205 343	BY	59 306	7 146 037
	Autres créances (3)	BZ	540 440	CA		540 440
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT – DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres: .....)	CD	855 101	CE		855 101
	Disponibilités	CF	5 205 991	CG		5 205 991
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	110 234	CI		110 234
	TOTAL (III)	CJ	14 776 562	CK	66 056	14 710 506
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	48 431			48 431
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	16 039 841	1A	1 006 080	15 033 761

Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

© Sage

N° 2051-SD 2022

② BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : ABO-ERG GEOTECHNIQUE — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 368 000 ....)	DA	368 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	36 800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	2 517 863
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	722 331
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	3 644 994
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	241 857
	Provisions pour charges	DQ	741 224
	TOTAL (III)	DR	983 081
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 828 784
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 826 686
	Dettes fiscales et sociales	DY	4 438 014
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	283 301
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	28 900
	TOTAL (IV)	EC	10 405 686
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	15 033 761

RENVOIS

(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Écart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	8 221 565
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

© Sage

N° 2052-SD 2022

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : ABO-ERG GEOTECHNIQUE — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D' EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC	
	Production vendue biens *	FD		FE	FF	
	Production vendue services*	FG	21 626 962	FH	FI	21 626 962
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	21 626 962	FK	FL	21 626 962
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	29 205
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	583 164
	Autres produits (1) (11)				FQ	171
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	22 239 502
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	1 017 829
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	(32 294)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	12 419 536
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	350 790
	Salaires et traitements*				FY	5 114 242
	Charges sociales (10)				FZ	1 976 792
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*				GA	17 379
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	89 766
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	4 078
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	20 958 117
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	1 281 384
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	1 804
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	1 804
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	15 663
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	15 663
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(13 859)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	1 267 525

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

© Sage

N° 2053-SD 2022

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : ABO-ERG GEOTECHNIQUE — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	16 740
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	522
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	17 262
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	133 041
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	26 000
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	159 041
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(141 779)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	174 356
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	229 059
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	22 258 567
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	21 536 236
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	722 331

RENVOIS

				Exercice N
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G	16 740
(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *		HP	
	- Crédit - bail immobilier		HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H	5 870
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
(9)	Dont transferts de charges		A1	427 454
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles — facultatives	A6	obligatoires A9	
	dont cotisations facultatives Madelin		A7	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
FRANCHISES ET SINISTRES	19 704	
AMENDES	10 575	
PENALITES DE RETARD CLIENTS	25 343	
REGULARISATIONS FOURNISSEURS ET CLIENTS	77 420	16 740
QUOTE-PART DE SUBVENTIONS VIREES AU COMPTE DE RESULTAT		522

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Produits antérieurs
REGULARISATIONS FOURNISSEURS ET CLIENTS	5 870	16 740

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

ABO-ERG GEOTECHNIQUE

Annexe

Exercice
du 01/01/2021 au 31/12/2021

Montants en K€

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1.1 Evénements principaux de l'exercice

➔ Néant

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général et modifié par le règlement 2016-07 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :
Continuité de l'exploitation,
Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
Indépendance des exercices,
et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.3 Evénements postérieurs à la clôture

➔ Néant

1.4 Dérogations, modifications aux principes et méthodes comptables

➔ Néant

2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

2.1 Bilan actif

2.1.1 Fonds commercial

Le fonds de commerce, exploité à La Seyne, a été acquis le 01.10.1988 pour un montant de 150 162 €.
Le fonds de commerce exploité à Nice a été acquis le 15.03.1990 pour un montant de 42 686 €.
Ils ne font pas l'objet d'amortissement. Toutefois, ils pourront faire l'objet d'une provision pour dépréciation si leur valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

2.1.2 Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux

Nature de l'immobilisation	Montants en K€	
	Invest.directs	Crédit-bail.
Licences	8,3	

Les valeurs incorporelles immobilisées sont évaluées à leur coût d'acquisition mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

2.1.3 Immobilisations corporelles – Mouvements principaux

➔ Néant

2.1.4 Immobilisations incorporelles - Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	3 ans

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise.

2.1.5 Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Agencements et aménagements de constructions	Linéaire	5 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport (neuf & occasion)	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau & Informatique	Linéaire	3 à 5 ans

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire considéré comme économiquement justifié en fonction de la durée de vie prévue.

2.1.6 Crédit-bail

➔ Néant

2.1.7 Postes du bilan relatifs aux entreprises liées

Nature	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la Société à un lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	326	4
Autres créances		22
Capital souscrit appelé, non versé		
Valeurs mobilières de placements		
Instruments de trésorerie – Actif		
Disponibilités		

Emprunts obligataires convertibles Autres Emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur commande en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Instruments de trésorerie – passif	333	

Charges financières Produits financiers		

2.1.8 Immobilisations financières – Mouvements principaux

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.
Mouvements principaux de l'exercice : Variation des cautions.

2.1.9 Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.
La valeur brute des approvisionnements comprend le prix d'achat.
Une provision pour dépréciation des stocks est effectuée lorsque la valeur brute est supérieure à la valeur de réalisation.

2.1.10 Actif circulant - Classement par échéance

Toutes les créances de l'actif circulant sont exigibles à un an au plus.
Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.1.11 Produits à recevoir

Rubriques	Montant en K€
CREANCES Créances clients et comptes rattachés Créances fiscales et sociales Autres créances	 3.058 13
TOTAL	3.071

2.1.12 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au coût unitaire moyen pondéré. La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.2 Bilan passif

2.2.1 Capital

Le capital est composé de **23 000 actions** de **16 euros** de valeur nominale :

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital en K€
Position en début d'exercice	23.000	16	368
Mouvements :			
Réduction de capital	/		
Augmentation de capital	/		
Position en fin d'exercice	23.000	16	368

2.2.2 Charges à payer

Rubriques	Montant en K€
DETTES	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1.057
Dettes fiscales et sociales	1.825
Autres dettes	71
TOTAL	2.953

Montant des créances et des dettes d'impôt différé

L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Effort à la construction	21,3
Participation des salariés aux résultats	209,2
Contribution Sociale de Solidarité	2,1
	232,6
Taux d'imposition : 26,5 %	
Allègement de la dette future d'impôts en K€ :	61,6

2.2.3 Provisions pour risques et charges

	Montant au début de l'exercice	Constitutions par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour litiges	**215,9**		**26,0**				**241,9**
Provisions pour IDR	**767,1**			**25,9**			**741,2**
Total	**983,0**		**26,1**	**25,9**			**983,1**

Des provisions pour litiges, entrant dans le cadre de l'assurance RC ou décennale, sont constituées lorsque la responsabilité de la société est mise en cause et pour un montant plafonné à la franchise. Toutefois, lorsque la mise en cause pourrait éventuellement dépasser les montants pris en charge par l'assureur (caractère le plus souvent exceptionnel), une provision complémentaire est constituée et estimée de bonne foi (ces montants étant très difficiles à définir).

Il est à noter que les contrats d'assurance en géotechnique et en environnement constituent un problème majeur de la profession.

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnité de départ en retraite, en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de 65 ans, s'élève à 1.201.288 € (charges sociales comprises).
Ce montant a été calculé en retenant un taux d'actualisation de 0,88%, un âge de départ à la retraite de 62 ans pour les non cadres et 65 ans pour les cadres, un taux de progression des salaires de 2%, et l'utilisation des tables de mortalité INSEE 2015-2017.

Ce montant a été comptabilisé en provisions pour risques et charges au 31 décembre 2021 pour 741.224 €.

Concernant la provision IDR, depuis le 1er Janvier 2010, les versements sont effectués auprès de SMABTPVie.
La valorisation du fonds constitué par les versements effectués, augmentés des interêts capitalisés au 31/12/2021 sont déduits de la provision globale brute, soit 460.064 €.

2.2.4 Crédit-bail – Engagements

➔ Néant

2.2.5 Autres dettes - Classement par échéance

Rubriques	Total	à 1 an au plus	entre 1 et 5 ans	plus de 5 ans
C/C Associés Prêt Garanti par l'Etat	2.828,8	644,7	2.184,1	

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Montant du chiffre d'affaire en K€

Prestations de services	**21.627**
Total	21.627

3.2 Ventilation de l'effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	55
Agents de maîtrise et techniciens	76
Professionnalisation – Apprentissage	3
Total	**134**

3.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel enregistre un déficit de 141,8 K€ correspondant pour 26,0 K€ à un excédent des dotations aux provisions sur les reprises de provisions et pour 115,8 K€ à un excédent des charges sur opérations de gestion et en capital sur les produits.

3.4 Transfert de charges

Les transferts de charges sont composés à 67,4% de refacturations au groupe de frais généraux, dont les assurances.

3.5 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices – Montants en K€

		Résultat Net	Dont : Résultat exceptionnel
Résultat avant impôt		951,4	(141,8)
Impôt	- au taux de droit commun	229,1	(34,8)
	- sur PVLT		
	- C I A		
Résultat après impôt		722,3	(107,0)

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

3.6 Honoraires de Commissariat aux Comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, facturés au titre du contrôle légal des comptes, s'élève à 30,8 K€.

4. ENGAGEMENTS

4.1 Engagements mentionnés précédemment

Note N°	Intitulés
Cf 2.2.4.	- Crédit-bail

4.2 Autres engagements hors-bilan

Engagements reçus	Montants
Cautions bancaires	201,88 K€
Garantie bancaire sur PGE	2 930,29 K€

5. IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

ABO HOLDING NV, société belge dont le siège est à : Derbystraat 55, 9051Sint-Denijs-Westrem

6. TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ISSU DE LA LIASSE FISCALE

(5) IMMOBILISATIONS

N° 2054-SD 2022

Désignation de l'entreprise : [illegible]

Néant ☐

CADRE A	IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations : Acquisitions, créations, apports		Augmentations : Réévaluations ayant fait l'objet d'un document légal	
INCORP	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CZ		DH		DI		
INCORP	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI		
CORPORELLES	Constructions : Sur sol propre	Dont Composants LI	KJ		KK		KL		
CORPORELLES	Constructions : Sur sol d'autrui	Dont Composants MI	KM		KN		KO		
CORPORELLES	Constructions : Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants MJ	KP		KQ		KR		
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants MK	KS		KT		KU		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles : Installations générales, agencements aménagements divers *		KV		KW		KX		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles : Matériel de transport *		KY		KZ		LA		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles : Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC		LD		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles : Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG		
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LJ		LJ		
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL		LM		
CORPORELLES	TOTAL III		LN		LO		LP		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		MT		RM		RT		
FINANCIERES	Autres participations		RL		RV		RW		
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		IP		IR		IS		
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		IT		IU		IV		
FINANCIERES	TOTAL IV		LQ		LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG		OH		OJ		

CADRE B	IMMOBILISATIONS			Diminutions : Par cessions de postes à prix	Diminutions : Par suppressions pour mise hors service ou retrait sans contrepartie financière	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluations légales ou comptables pendant l'exercice : Valeur d'origine des éléments immobilisés réévalués
INCORP	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		UO	DO	DT
INCORP	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV	LW	LX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	IS		MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements divers	IU		MM	MN	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP	MQ	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers*	IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND	NE	NF
CORPORELLES	TOTAL III		IY		NG	NH	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OE	MT	OW
FINANCIERES	Autres participations		IO		OX	OY	OZ
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		JI		2H	2C	2D
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		JZ		2E	2F	2G
FINANCIERES	TOTAL IV		JS		NJ	NK	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			JH		OK	OL	OM

7. TABLEAU DE VARIATION DES AMORTISSEMENTS ISSU DE LA LIASSE FISCALE

⑥ AMORTISSEMENTS

N° 2055-SD 2022

Désignation de l'entreprise : ABO ENG GEOTECHNIQUE — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	174 843	PI	16 756	PU		PH	191 598
TOTAL I		RK	174 843	RM	16 756	RN		RO	191 598
Terrains		PI	12 950	PJ		PK		PL	12 950
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. généraux, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	504 252	QA		QB		QC	504 252
Autres immobilisations corporelles	Inst. généraux, agencements aménagements divers	QD	65 173	QE		QF		QG	65 173
	Matériel de transport	QH	162 469	QI		QJ		QK	162 469
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 958	QM	624	QN		QO	3 582
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	747 802	QV	624	QW		QX	748 425
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		QS	922 644	QP	17 379	QQ		QR	940 024

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorp.	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions : Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions : Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions : Inst. généraux et aménagements	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques, matériel et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corp. : Inst. généraux divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immob. corp. : Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immob. corp. : Mat. bureau et mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immob. corp. : Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III	NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général (NP + NQ + NR)	NW		Total général (NS + NT + NU)		NY				Total général (NW + NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			ZN		ZI	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

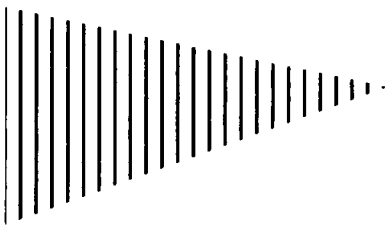

ABO-ERG Géotechnique
ABO-ERG
(Anciennement Etudes et Recherches Géotechniques)

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

EY

ABO-ERG Géotechnique
ABO-ERG
(Anciennement Etudes et Recherches Géotechniques)

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Actionnaire Unique de la société ABO-ERG,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'actionnaire unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABO-ERG relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

EY

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'actionnaire unique, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : les informations relatives aux délais de paiement clients et fournisseurs ne concordent pas avec la comptabilité.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

EY

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 29 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

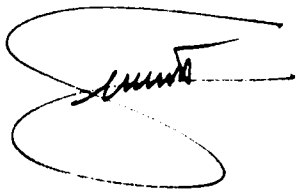

Xavier Senent